



# L@ lettre de l'INPC n° 78

## A la une : Les 6 enjeux du financement de la protection sociale

En novembre 2012, le 1<sup>er</sup> ministre avait chargé le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFI-PS) d'élaborer une projection à moyen/long-terme afin d'assurer le retour et le maintien à l'équilibre des régimes de protection sociale, de clarifier leur financement et d'étudier la diversification de leurs ressources (cf. *L@ lettre de l'INPC N° 60 du 15 novembre 2012*). Après un rapport d'étape en juin dernier, le rapport définitif du HCFI-PS a été remis à son destinataire le 17 janvier 2014. Ce rapport s'est appuyé sur les études du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), du Haut Conseil de la Famille (HCF) et du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) pour réaliser des projections financières à long terme "actualisées", dites "à législation constante", afférentes à l'ensemble des risques de la protection sociale. Le HCFI-PS retient 6 enjeux de débat soulevés par ces projections :

### **Quelles sont les contributions respectives des dépenses et des recettes à un retour potentiel à l'équilibre ?**

Pour les auteurs du rapport, le recours systématique à l'endettement pour financer les régimes de protection sociale étant insoutenable, une maîtrise renforcée des dépenses et des prélèvements sociaux semble nécessaire. Après avoir constaté que plus des 2/3 des prélèvements obligatoires financent ces dépenses, le HCFI-PS s'interroge sur l'efficacité du financement ainsi que l'optimalité de certaines dépenses, lesquelles risquent d'induire des effets négatifs au niveau macro-économique. Par ailleurs, la diversité des acteurs de la protection sociale n'incite pas à la régulation du système. Pour autant, le HCFI-PS considère que la contribution de la protection sociale à la croissance et au bien-être mérite d'être soulignée et préservée. La protection sociale est un amortisseur social qui exerce un impact favorable sur les perspectives de croissance à long terme. C'est donc à une large réflexion sur son financement qu'invite le HCFI-PS.

### **Quelle stratégie de gestion des différents risques pour un retour à l'équilibre ?**

Un pilotage séparé des différents risques peut être cohérent avec le fait qu'il existe une grande diversité des acteurs institutionnels associés à la gestion et au financement de la protection sociale, chacun ayant une légitimité reconnue. De plus, la structuration de la Sécurité sociale en branches autonomes milite en ce sens. Pour autant, une stratégie globale de financement de la protection sociale se justifie pleinement, et notamment du fait des perspectives et du cadencement temporel des besoins de financement mis en évidence par les projections.

### **Côté dépenses, quelle place pour chaque risque, eu égard à la dynamique de revalorisation des prestations ?**

Le HCFI-PS préconise d'adapter les modalités de revalorisation des différents types de prestations selon leur nature. Il souligne également que la place respective qu'auront à l'avenir les différents risques couverts par la protection sociale dépendra finalement de l'environnement socio-économique et de la priorité collective qui sera de fait accordée aux différents types de prestations. Il souligne en particulier le choix pour celles destinées aux enfants et aux jeunes adultes ainsi que la place relative donnée aux prestations en espèces et aux services en nature.

### **Côté ressources, quelles parts respectives des contributions des ménages et des entreprises et quelle adéquation à la logique propre aux différents risques ?**

Sur le premier point, le rapport propose d'approfondir sa réflexion. Pour le second, le HCFI-PS rappelle l'attachement des partenaires sociaux au caractère contributif (retraites) de leur financement. Il préconise aussi que pour certains risques, le financement soit mutualisé, sans peser sur le coût du travail. Surtout, il insiste pour accroître la contribution des prélèvements à visée comportementale, au premier rang desquels le tabac et l'alcool.

### **Quelles modalités de gestion des frais financiers et de l'endettement des régimes de protection sociale ?**

Après avoir noté la grande hétérogénéité des situations des différents acteurs de la protection sociale au regard de l'endettement, le rapport insiste sur le niveau de celui-ci et le fait qu'il limite les marges de manœuvre des politiques économiques et sociales. Pour autant, tablant sur une extinction de la CADES (cf. *L@ lettre de l'INPC N° 7 du 15 juillet 2008*) à sa date d'échéance en 2024, le HCFI-PS suggère plusieurs options afin d'optimiser la manne dégagée, allant d'une baisse des prélèvements à un financement accru de la dépendance ou à la création d'un fonds de lissage.

### **Quelles modalités de suivi et de pilotage des comptes des régimes de protection sociale entre le court/moyen et long terme ?**

Sur ce point le HCFI-PS dresse l'inventaire des dispositifs de pilotage existants tant au plan national (Comité d'alerte dans le cadre de l'ONDAM par exemple) qu'au plan européen. Sans préconiser la mise en place d'une nouvelle structure, le rapport plaide pour une meilleure coordination des travaux des organes existants (COR, HCAAM, ...) et pour que soit étudiée la mise en place d'un "fonds d'intervention conjoncturel". Il souhaite également que soit complétée l'information donnée lors de la présentation annuelle du PLFSS.

[http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport\\_hcfips\\_2014\\_perspective\\_financement\\_protection\\_sociale.pdf](http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/rapport_hcfips_2014_perspective_financement_protection_sociale.pdf)

15 juin 2014

INPC - 4, place Raoul Dautry - 75015 PARIS  
☎ 01 42 18 96 39 – 📠 01 42 18 96 36  
contact.inpc@inpc.fr  
www.inpc.fr

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 4, place Raoul Dautry 75015 PARIS  
N° de SIRET 32422814700058  
Directeur de la Publication : Hervé COLAS